

# NEWSLETTER

QUE RETENIR DU MOIS D'AVRIL ?



## Un nouveau Directeur de la formation et de la communication prend ses fonctions

La Direction générale des Élections (DGE) accueille un nouveau Directeur de la Formation et de la Communication M. Ibrahima BALDE administrateur civil. Récemment nommé à ce poste, il a officiellement pris ses fonctions lors d'une cérémonie de passation de service qui s'est tenue le lundi 14 avril 2025, en présence de l'équipe de la direction de la formation et de la communication et des autres collaborateurs.

Cette passation marque le départ officiel de M. Biram SENE, désormais Directeur général des Élections, chaleureusement salué pour son engagement constant et les nombreuses actions menées tout au long de son parcours à la tête de cette direction.

Dans un esprit de continuité, il a encouragé son successeur à faire preuve d'ouverture et à s'appuyer sur les compétences internes, soulignant par ailleurs la disponibilité et le professionnalisme des agents de la DGE.

M. BALDE a, pour sa part, exprimé sa volonté de consolider les acquis tout en insufflant une dynamique nouvelle à la stratégie de communication et à la formation au sein de l'institution.

Toute l'équipe lui souhaite pleine réussite dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.



# RECEF

## Élections législatives anticipées au Sénégal et en France : le RECEF organise une causerie électorale pour un échange d'expériences

Dans un contexte politique mondial marqué par des transitions électorales souvent imprévues, le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) a organisé une causerie électorale en ligne portant sur les élections législatives anticipées au Sénégal et en France. Cet échange virtuel a permis d'explorer les spécificités des processus électoraux dans deux contextes nationaux distincts, à travers les interventions de M. Biram SENE, Directeur général des élections du Sénégal et de M. Alex GADRE, Chef du Bureau des élections politiques au Ministère de l'Intérieur de France.

L'objectif de cette rencontre était double : mieux comprendre les enjeux liés à l'organisation d'élections législatives anticipées et tirer des enseignements croisés des expériences françaises et sénégalaises.

M. Biram SENE a présenté les particularités du processus électoral sénégalais, marqué par une longue tradition démocratique et une implication active des organes de supervision électorale. Il a partagé des informations clés sur les préparatifs des élections législatives anticipées au Sénégal, le rôle central de la Direction générale des Élections (DGE), ainsi que la gestion du fichier électoral, de la logistique et de la formation des acteurs du processus électoral.

Dans son intervention, il a également mis en lumière les ajustements nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques de ces élections anticipées, soulignant que le cadre juridique en vigueur, conçu pour des échéances électorales ordinaires, ne permettait pas de répondre pleinement aux impératifs liés à ce type de scrutin. Ce constat a, notamment, conduit à une réflexion institutionnelle visant à adapter les dispositifs juridiques.

Il a, par ailleurs, abordé les innovations introduites pour renforcer la crédibilité et l'inclusivité du scrutin, ainsi que le rôle stratégique de la communication dans la lutte contre la désinformation électorale.

De son côté, M. Alex GADRE a apporté un éclairage approfondi sur les circonstances ayant mené à la dissolution de l'Assemblée nationale française en 2024, ainsi que sur les défis logistiques et juridiques rencontrés dans un calendrier accéléré. Il a, notamment, souligné l'importance de la coordination entre les différentes administrations territoriales, le rôle des préfetures, et l'utilisation des outils numériques pour garantir la transparence et la célérité du processus électoral.

Les deux intervenants ont insisté sur l'importance de la réactivité des administrations en contexte d'élections anticipées. En France comme au Sénégal, ces scrutins requièrent une capacité d'adaptation rapide, tant sur le plan humain que matériel.

## "Moins d'inscriptions en mars : où en est la révision ?"

Au mois de mars, l'activité liée à la révision ordinaire des listes électorales a connu une baisse de 45 % par rapport au mois de février, avec un total de 50 446 opérations enregistrées.

Dans le détail nous avons:

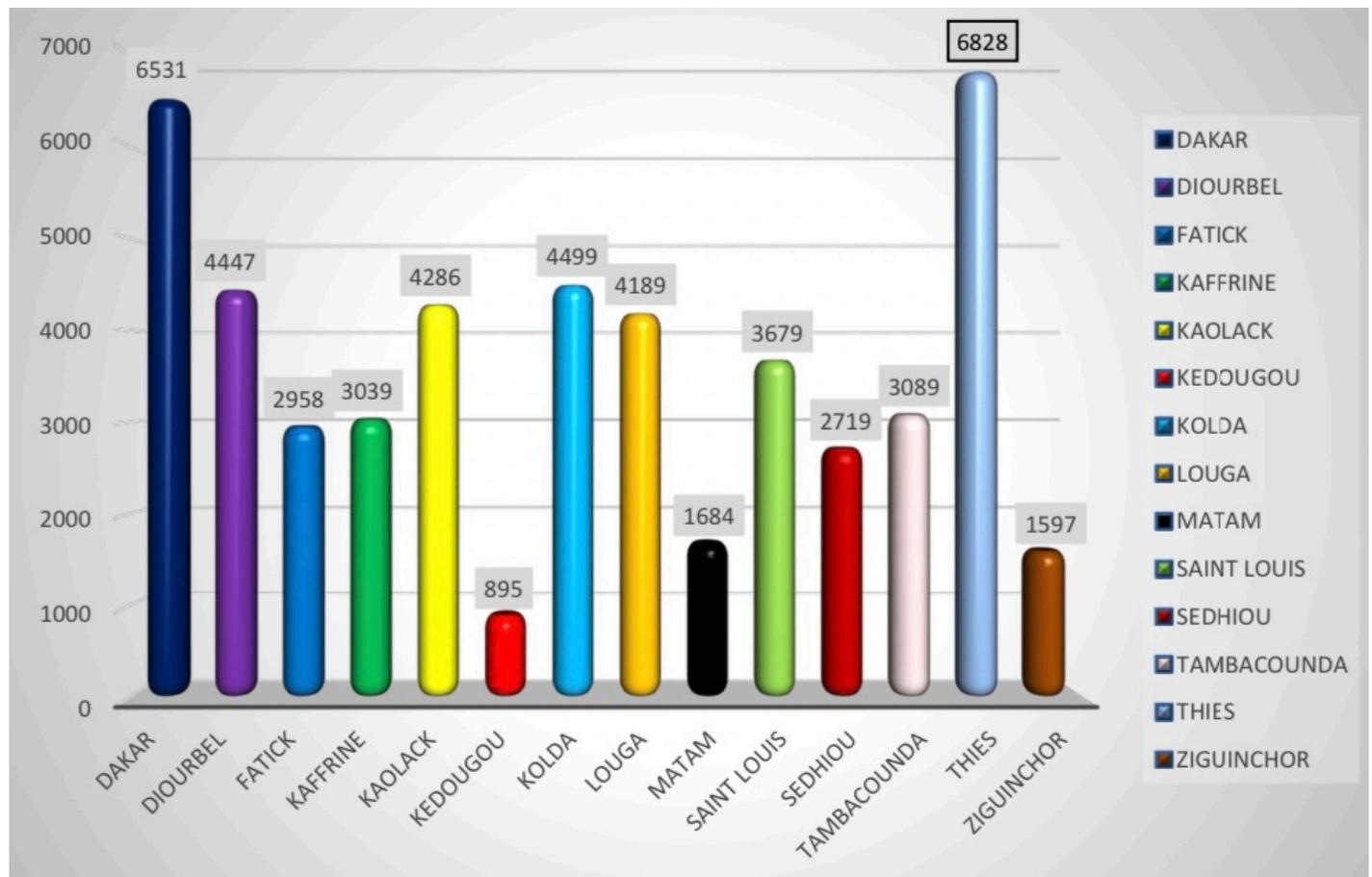
34 271 nouvelles inscriptions;  
16 107 modifications;  
26 changements de statut;  
42 radiations.

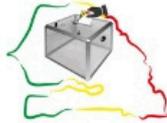
Comment un processus attendu depuis 10ans peut-il avancer si lentement?

Sans doute en raison d'un contexte politique relativement stable, qui ne crée aucune urgence électorale immédiate, mais aussi par le fait que les personnes ciblées n'avaient que huit ans lors de la dernière révision ordinaire en 2015. Elles peuvent donc manquer de culture de l'engagement électoral ou méconnaître les enjeux liés à ce processus. De manière générale, les révisions ordinaires ont toujours suscité peu d'enthousiasme auprès de la population. Ce sont plutôt les révisions exceptionnelles qui mobilisent fortement les citoyens, souvent motivés par l'espoir de changement et l'élection de nouveaux dirigeants.

Toutefois, les opérations se poursuivent dans les commissions instituées, par les autorités administratives, au niveau de chaque commune.

### Opérations par région





Direction générale  
des Elections

# **ALLÔ DGE**

La DGE a mis à la disposition de tous les citoyens, un centre d'appel et d'information sur la disponibilité des cartes biométriques. Les citoyens inscrits sur les listes électorales sont priés d'appeler le centre d'appel au numéro vert 800-00-2017

## **HORAIRES**

Du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00  
Samedi de 08h00 à 17h00



**800-00-2017**

Un numéro vert pour vérification